

Montréal, le 25 février 2022

M. Jocelin Dumas
Président
Régie de l'énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Par courriel : secretariat@regie-energie.qc.ca

Objet : Partenariat HQD-Énergir - Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments (R-4169-2021)

Monsieur le Président,

Greenpeace s'intéresse au dossier de la décarbonation du chauffage en raison de notre mission de protection de l'environnement. Nous désirons donc vous faire part de nos observations

Après avoir pris connaissance de la preuve et de témoignages au dossier, nous croyons que la Régie devrait envisager sérieusement les conclusions et recommandations du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) qui, entre autres :

- s'oppose à la contribution pour la réduction des GES de HQ à Énergir,
- favorise la conversion des équipements de chauffage des clients existants d'Énergir à la biénergie de façon transitoire jusqu'à la fin de leur durée de vie utile;
- s'oppose à l'offre de biénergie au gaz naturel dans les nouveaux bâtiments;
- recommande la promotion active des systèmes de chauffage électrique centraux avec accumulateur de chaleur dans la nouvelle construction et lors du remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel rendus à la fin de leur vie utile;
- recommande l'utilisation du tarif Flex D qui permet la conversion d'un plus grand volume de gaz naturel que le tarif DT, et qui est compatible avec le chauffage électrique central avec accumulation de chaleur.

Je vous joins également le [communiqué](#) conjoint que nous avons co-signé cette semaine en lien avec le présent dossier.

Veuillez agréer, l'expressions de nos salutations les plus distinguées,

Patrick Bonin
Responsable de la campagne Climat-Énergie
Greenpeace Canada, Montréal
pbonin@greenpeace.org
454 Laurier est Montréal, Québec H2J 1E7

Communiqué de presse

Entente de biénergie entre Hydro-Québec et Énergir

Payer \$ 400 millions à Énergir pour ses pertes de revenus: une aberration!

Montréal, Québec, le 21 février 2022 - Des groupes citoyens et environnementaux s'opposent fermement à la volonté d'Hydro-Québec de compenser monétairement Énergir pour ses pertes de revenus potentielles suite à la mise en place d'un programme de biénergie. En vertu de ce programme, des clients d'Énergir qui utilisent le gaz pour leur chauffage résidentiel et leur chauffe-eau seraient invités à passer à la biénergie, employant électricité et gaz fossile. C'est en substance le projet qui sera à l'étude devant la [Régie de l'énergie](#) dans des audiences qu'elle tiendra du 21 au 26 février.

Ce projet propose qu'entre 2022 et 2030, Hydro-Québec paye une compensation à Énergir d'un montant de l'ordre de \$ 400 millions selon la [preuve](#) (page 5) déposée à la Régie. Cette compensation pourrait être prolongée jusqu'en 2041.

Cette compensation serait financée en grande partie par une augmentation des tarifs d'électricité pour tous les abonnés d'Hydro-Québec. Hydro-Québec et Énergir envisagent d'utiliser la même approche de compensation pour les secteurs commercial et institutionnel.

[L'Union des consommateurs](#), dans un communiqué publié aujourd'hui, dénonce également ce projet. Elle déclare « qu'Énergir pourrait profiter d'une généreuse donation, soit plus de 400 M\$ d'ici 2030, dont plus de la moitié, 255 M\$, serait puisée directement dans les poches des clients d'Hydro-Québec, dont les tarifs seraient augmentés en conséquence ».

Pour atteindre l'objectif de zéro émission carbone avant 2050, la diminution des ventes de gaz fossile est inévitable et ses conséquences doivent être assumées par Énergir, non pas par Hydro-Québec et les consommateurs d'électricité. Il serait odieux que la baisse de ces ventes soit financée en partie par les clients d'Hydro-Québec qui consomment déjà une énergie verte et non polluante.

Si le gouvernement Legault, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Jonatan Julien et Hydro-Québec veulent vraiment diminuer les émissions de gaz à effet de serre, il n'est pas nécessaire de recourir à la biénergie et de maintenir ainsi le Québec dans l'utilisation de gaz fossile pour les vingt-cinq prochaines années. La seule avenue crédible est le remplacement du gaz fossile par l'électricité en complémentarité avec des technologies de gestion des pointes de

demande. Ces technologies et équipements, tels que les thermopompes à basse température ou les accumulateurs thermiques, existent et sont éprouvés. Ils sont aussi très bien connus d'Hydro-Québec.

Selon les groupes, il serait beaucoup plus efficace de mettre en place un programme pour faire la promotion de ces équipements et en assurer le financement. Et il s'agirait assurément d'une meilleure utilisation des fonds du public que de financer Énergir par des hausses de nos tarifs d'électricité.

Citations

« Ce projet est inacceptable. En compensant Énergir pour qu'elle arrête de polluer, c'est comme si le Québec décidait de compenser les pétrolières pour les pertes de revenus résultant des ventes de voitures électriques. La crise climatique exige que le Québec donne l'exemple et mise sur des solutions vertes et non pas sur le gaz fossile qui n'est pas une énergie de transition et est produit par fracturation, une technique hautement nocive pour l'environnement. » **Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie à Greenpeace Canada.**

« La prémisse même sur laquelle se base cette entente est problématique; à savoir qu'il y aurait lieu de reconnaître la complémentarité entre l'électricité et le gaz fossile. Dans les faits, ce partenariat viendrait verrouiller l'utilisation d'une énergie fossile au-delà de 2041 alors que nous devons atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050, et ce sur le dos de tou-te-s les clients d'Hydro-Québec. C'est avant tout sur la sobriété énergétique qu'il faut travailler au plus vite alors que nous avons raté nos cibles de 2020 et sommes déjà en voie de rater celle de 2030. » **Anne-Céline Guyon, chargée de projet climat chez Nature Québec.**

« À première vue, on peut croire que ce projet de biénergie vise à compenser Énergir pour qu'elle livre moins de gaz. En fait, ce projet aurait pour effet de favoriser le développement du réseau gazier d'Énergir un peu partout au Québec et d'enfermer le Québec dans la dépendance au gaz issu de la fracturation hydraulique. Ce sont les abonnés d'Hydro-Québec qui seraient mis à contribution par une augmentation de leur facture d'électricité. Tout cela n'a pas de sens. Continuer à acheter du gaz naturel provenant de l'Ouest canadien fera perdurer le déséquilibre de la balance commerciale québécoise. Il faut plutôt favoriser l'utilisation de l'énergie verte produite ici et de la créativité locale. » **Bruno Detuncq et Jacques Rousseau, membres du comité de coordination du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec.**

POUR INFORMATIONS

Gabriel Marquis, responsable des communications, *Nature Québec*
581-307-8613 | gabriel.marquis@naturequebec.org

Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie, Greenpeace Canada, 514-594-1221 | pbonin@greenpeace.org

Jacques Rousseau, secrétaire général, Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, 438-394-3081, jrjrousseau@gmail.com